



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 561 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le système actuel d'évaluation de la valeur marchande des terrains de villégiature sous bail produit des iniquités régionales et à l'intérieur des pôles d'attraction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des baux au Québec sur 10 ans est de 167 % en moyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** dans certains pôles de la région de la Mauricie, les indexations de baux sur 10 ans de La Tuque, de Saint-Alexis-des-Monts, de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Côme et de Sainte-Thècle sont 303 % au-dessus de la moyenne régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse vertigineuse des loyers dans certains pôles a pour conséquence de faire du bail un facteur très négatif dans la revente des chalets;

**CONSIDÉRANT QUE** le décret de 2016 sur la villégiature a enlevé un droit existant aux locataires ayant dans leur secteur un historique de vente, en interdisant la possibilité aux locataires d'acheter leur terrain de villégiature sur lequel beaucoup de temps et d'argent ont été investis;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- d'établir un système d'évaluation des loyers juste et équitable permettant l'accessibilité au plus grand nombre de citoyens et qui permet aux locataires d'assurer la pérennité de leurs investissements;
- de prendre en considération l'aspect limitrophe entre les fins de pôle;
- de rétablir la possibilité d'achat de terrain, là où un historique de vente existait.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
**Marie-Louise Tardif**  
**Députée de Laviolette-Saint-Maurice**

03 déc. 2019  
**Date de signature de l'extrait**